



conduire sans permis bateau fluvial

Par **ste1975**, le **13/07/2009** à **14:41**

bonjour je conduisais un bateau à moteur de 105 chevaux sans permis de conduire. la gendarmerie m'a arrêtée et fait un rapport sur ce delit.

Que va devenir ce rapport ?

quelles sont les sanctions qui m'attendent ? (prison, amende, passer devant un tribunal,)

Y-a-t-il une trace dans mon casier judiciaire ? cela peut-il entraver ma profession (de professeur)?

merci de vos réponses